

01 Sep 2023 -15:12

Conseil des ministres du 1er septembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 1er septembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2023

Fonction publique : instauration de la semaine de travail de quatre jours à temps plein et du régime hebdomadaire alterné

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à instaurer le régime de la semaine de travail de quatre jours à temps plein et le régime hebdomadaire alterné dans la fonction publique administrative fédérale.

Depuis le 20 novembre 2022, les travailleurs du secteur privé peuvent répartir les prestations à temps plein sur quatre jours au lieu de cinq. En outre, les heures de travail peuvent être réparties sur un cycle de deux semaines dans le cadre du régime hebdomadaire alterné.

Le projet vise à instaurer ces mesures dans la fonction publique fédérale. Dans ce cadre, chaque organisation peut décider d'appliquer l'une de ces mesures de flexibilité, les deux ou aucune. Chaque organisation peut en outre ajouter ses propres accents en tenant compte de l'organisation du travail existante, des besoins de l'organisation et des membres du personnel. En outre, cette approche de la mise en œuvre de la semaine de travail de quatre jours à temps plein et/ou du régime hebdomadaire alterné dans une organisation publique fédérale s'inscrit parfaitement dans la politique de déconnexion de l'Administration fédérale.

Un membre du personnel peut demander à travailler selon le régime de la semaine de quatre jours à temps plein et le régime hebdomadaire alterné uniquement si ces régimes de travail sont prévus au sein de son organisation fédérale et s'il dispose de l'autorisation du fonctionnaire dirigeant. L'autorisation est valable pour trois mois au minimum et pour six mois au maximum. Le membre du personnel ne peut pas être contraint de travailler suivant un de ces régimes de travail en particulier.

Le projet est soumis à la négociation syndicale. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à la semaine de travail de quatre jours à temps plein et au régime hebdomadaire alterné

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 1er septembre 2023](#)

Soutien supplémentaire au personnel soignant

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au soutien du personnel soignant afin d'augmenter leur satisfaction professionnelle.

Compte tenu de la pénurie de personnel dans le secteur des soins de santé, le gouvernement a décidé lors du Conseil des ministres du 20 juillet 2022 de prendre les mesures suivantes pour augmenter l'afflux et surtout la rétention dans la profession :

- 20 millions d'euros mis à disposition pour le recrutement de personnel de soutien au personnel soignant
- 23 millions d'euros mis à disposition pour renforcer l'afflux de personnel soignant

Vingt millions d'euros ont à nouveau été mis à disposition pour le recrutement de personnel de soutien. Plusieurs témoignages révèlent en effet que le personnel infirmier arrête de travailler dans les soins parce qu'il ne dispose plus de suffisamment de temps pour être en contact direct avec les patients, entre autres à cause de tâches administratives ou logistiques. La délégation d'une partie de ces tâches permet de libérer du temps pour le contact direct avec les patients et de prodiguer des soins infirmiers efficaces.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2023

Nomination d'une membre du comité scientifique pour l'observatoire et l'analyse des prix

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à nommer une membre du comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix, constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux.

Carine Swartenbroeckx, de la Banque nationale de Belgique, est nommée membre du comité scientifique pour l'observatoire et l'analyse des prix, en remplacement d'Emmanuel Dhyne, dont elle achève le mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 1er septembre 2023](#)

Nomination des membres du Conseil fédéral de la politique scientifique

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Conseil fédéral de la politique scientifique.

Le projet d'arrêté royal vise à désigner de nouveaux membres du Conseil fédéral de la Politique scientifique en réalisant un équilibre entre d'une part des scientifiques issus des différentes disciplines et d'autre part des représentants des milieux socio-économiques. De surcroît, la diversité nécessaire en termes d'âge et de sexe a été recherchée.

Les propositions de nomination des membres du Conseil fédéral de la Politique scientifique sont les suivantes :

- huit membres francophones et huit membres néerlandophones sur proposition du secrétaire d'État à la Politique scientifique
- sept membres sur proposition du gouvernement flamand
- quatre membres sur proposition du Gouvernement de la Communauté française
- trois membres sur proposition du gouvernement de la Région wallonne
- un membre francophone et un membre néerlandophone sur proposition du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
- un membre sur proposition du gouvernement de la Communauté germanophone

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2023

Développement du portefeuille numérique « MyGov.be »

Le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement du développement de l'application « MyGov.be », qui permet aux citoyens d'accéder aux services publics en toute sécurité.

Des négociations sont actuellement en cours au niveau européen concernant la réglementation « eIDAS », qui prévoit que chaque État membre aura l'obligation de mettre à disposition, au plus tard dans les 18 à 24 mois après l'entrée en vigueur du règlement, un « Digital Identity Wallet » ou portefeuille numérique.

En Belgique, ce portefeuille numérique prendra la forme d'une application sécurisée disponible sur smartphone qui portera le nom de « MyGov.be ». C'est le SPF BOSA qui est responsable de gérer le programme de développement, en partenariat avec d'autres administrations.

MyGov.be a pour vocation de simplifier plusieurs processus gouvernementaux et administratifs pour les citoyens et les entreprises, avec en ligne de mire la protection des données à caractère personnel.

L'application est composée des cinq composants stratégiques suivants :

- identité numérique mobile : fonctions d'identification, d'authentification, et de signature électronique ou cachet
- communication : la version mobile de l'eBox est une plateforme standardisée pour la communication entre les différents acteurs du système
- procédures : guichet unique pour les procédures et les transactions
- evidence : mise à disposition de documents, de attestations et de données ou attributs
- user data : permettre à l'utilisateur de décider lui-même des fonctionnalités et des données disponibles dans le système

Une première version de MyGov.be est attendue d'ici la fin 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 1er septembre 2023](#)

Modification de la législation relative aux ambulanciers

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant plusieurs arrêtés royaux relatifs aux ambulanciers afin d'en améliorer la mise en œuvre.

Voici les arrêtés royaux concernés :

- l'arrêté royal relatif au statut administratif du personnel ambulancier non pompier des zones de secours
- l'arrêté royal portant statut pécuniaire du personnel ambulancier non pompier des zones de secours
- l'arrêté royal relatif au transfert du personnel opérationnel des zones de secours du personnel pompier vers le personnel ambulancier et vice versa

La majorité des modifications est réalisée pour maintenir l'analogie avec le statut administratif et pécuniaire des membres du personnel opérationnel des zones de secours.

Le projet comprend également un certain nombre de modifications spécifiques aux secouristes-ambulanciers.

Enfin, les mêmes modifications parallèles sont effectuées pour le personnel qui souhaite passer du statut de pompier à celui d'ambulancier ou vice versa.

Après avoir obtenu l'avis du Conseil d'Etat, le projet sera soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du
Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2023

Marché public dans le cadre de la rénovation des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique

Sur proposition de la ministre en charge de Beliris Karine Lalieux et du secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public dans le cadre de la rénovation des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

Il s'agit de :

- l'exécution des études intégrées (architecture et techniques) des phases 4c (rénovation de deux derniers niveaux et des toitures du bâtiment Extension), 5 (rénovation des toitures, rénovation intérieure du dernier niveau et réaménagement du hall d'entrée du bâtiment Balat) et 6 (rénovation du dernier niveau du bâtiment Balat)
- l'exécution des travaux de la phase 4c (réaménagement du hall d'entrée du bâtiment "Balat" et rénovation du bâtiment "Extension")

Le marché *Design & Build* concernant l'étude des phases 4c, 5 et 6 et les travaux de la phase 4c sera attribué par une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 1er septembre 2023](#)

Deuxième avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le deuxième avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs et a approuvé un projet d'arrêté royal y afférent.

L'avenant prévoit le cadre du remboursement de la prestation « Revue de la médication » et en fixe la rémunération. Le projet d'arrêté royal octroie l'honoraire pour cette prestation.

La prestation « Bon usage des médicaments » (BUM) consiste en un accompagnement ou un suivi personnalisé par le pharmacien de référence en concertation avec le patient et le médecin traitant. Elle vise à optimiser les traitements médicamenteux ainsi que la concertation multidisciplinaire et est destinée aux patients qui ont ingéré de manière chronique cinq médicaments remboursés ou plus au cours des douze derniers mois. Ils peuvent bénéficier d'une revue de la médication remboursée toutes les deux années civiles.

Si cette prestations est gratuite pour les patients, les pharmaciens reçoivent quant à eux une indemnité de 95,40 euros TVA incluse.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Deuxième avenant à la Convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs en exécution de la Loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mars 2010 visant l'instauration d'honoraires pour la délivrance d'une spécialité pharmaceutiques remboursable dans une officine ouverte au public (Medication Review)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be